

CCAS

Compte rendu de la réunion du 13 Janvier 2014

Présents : BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Marc, BALAY DUMONTEIL Sylvie, DESMARTIN Maryvonne, MONOD Frédérique, VIALETTE André.

Excusés : DESMARTIN Marguerite, MOURIER Christelle, VIALETTE Monique.

Avant d'aborder l'organisation des visites aux personnes âgées, les membres du CCAS, à la demande de Maryvonne DESMARTIN, abordent des questions de fond :

- Le rôle exact du CCAS

Il est abordé notamment la question du maintien du repas des Anciens et des colis de fin d'année, les personnes bénéficiaires ne pouvant être considérées comme nécessiteuses ou privées de relation sociale.

Les personnes présentes s'accordent sur l'aspect social (rencontre, échange, convivialité,...) de ces deux moments. C'est maintenir un lien considéré comme important entre habitants d'une même commune. Etre capable de développer un lien intergénérationnel serait aussi un bel objectif.

- Participation au repas des Anciens

Tout le monde pourrait participer de la même manière.

⇒ *Ce débat, comme le précédent, reste ouvert et devra être repris par la mandature suivante.*

Distribution des colis

L'assemblée en vient à l'organisation de la distribution des colis (10 hommes – 6 femmes).

Contenu : le geste et la visite étant le plus important, il est décidé de rester modeste :

Pour les hommes, 1 bouteille (André s'en occupe) ;

Pour les femmes, 1 fleur en pot (Sylvie et Gilberte sont chargées de voir les propositions de la fleuristes de Satillieu).

Les colis seront disponibles **à partir du 31 Janvier.**

Les groupes de distribution sont organisés comme suit :

① LE VILLAGE – LA GRANGETTE : Sylvie et Gilberte ;

② VEYRINES – CHAMPAVEIRE – LA NIVOULE – LES FLOTS : Marc et André ;

③ PETIT SOULAGE – ROSSIGNOL – L'HERMUZIERE – LE GRAND SOULAGE : Frédérique et Maryvonne.

Vente des brioches de l'ADAPEI

Pour répondre à la question de savoir si on continue à distribuer les brioches auprès des personnes qui refus apparemment systématiquement d'en prendre, il est décidé que chaque groupe avertit les autres mais que les groupes de distribution changeant parfois de quartier, la décision est laissée à chacun de se présenter ou non auprès de ces personnes.

L'information devra en être faite aux membres du prochain CCAS.